Le kit de la reprise :   
textes prêts à l’emploi.

Distributeurs généralistes  
Reprise 1 pour 1

Distributeurs, vendeurs en ligne, ces éléments de langage sont pour vous !

Si vous disposez de 200 à 1000 m² de surface de vente à emporter pour les produits d’ameublement ou de literie, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit l’obligation de reprendre dans votre magasin, le mobilier usagé de vos clients, à l’identique de ce qu’ils achètent et emportent, à compter du 1er janvier 2022.

Si vous vendez et livrez vos clients, et que votre chiffre d’affaires sur ces produits dépasse 100 000 euros HT par an, vous devez également prévoir la reprise à la livraison.

Pour répondre à cette obligation, vous devez informer vos clients des conditions de mise en œuvre de cette reprise. Nous vous proposons plusieurs textes courts pour vous y aider. Vous pouvez les reprendre sur vos supports numériques (site, newsletters, réseaux sociaux...) ou imprimés (journaux, flyers, affiches en magasin...).

N’hésitez pas à les adapter à votre situation.

En cas de doute, vous pouvez nous contacter.

**NB** : Si vous n’avez pas correctement informé vos clients, votre responsabilité peut être engagée, en cas de contrôle ou de contestation.

Les textes prêts à l’emploi comprennent :

* Des messages principaux
* Des articles : une brève et un article
* Une FAQ
* Des suggestions de publications pour vos réseaux sociaux

# 1. Les messages principaux

Vous livrez vos clients et vous réalisez plus de 100 000 euros HT de chiffre d’affaires annuel sur ces produits. Voici une proposition de message.

|  |  |
| --- | --- |
| Si le produit livré fait plus de 20 kg, vous devez proposer la reprise 1 pour 1  sur le lieu de livraison | Un livré, un repris sans frais  Nous reprenons sans frais votre ancien meuble ou votre ancienne literie lors de la livraison d’un produit neuf. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. (Ou renseignez-vous dans votre magasin). |
| Si le produit livré fait moins de 20 kg, vous pouvez proposer la reprise 1 pour 1  sur un point de collecte | Un livré, un repris sans frais  Pour l’achat d’un petit meuble (moins de 20 kg), d’une couette, d’un oreiller, vous pouvez déposer sans frais l’ancien dans un point de collecte. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. (Renseignez-vous auprès de votre magasin pour connaître le site le plus proche de chez vous ou lien vers liste des points de collecte). |

Vous disposez d’une surface de vente à emporter supérieure à 200 m² : vous devez reprendre les produits usagés identiques de vos clients. Vous avez deux options :

|  |  |
| --- | --- |
| Vous proposez la reprise 1 pour 1  en magasin | Un acheté, un repris sans frais  Nous reprenons sans frais vos anciens meubles et literies pour l’achat d’un neuf. Donnés ou recyclés, une deuxième vie les attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. (Ou renseignez-vous dans votre magasin). |
| Vous ne pouvez pas assurer cette reprise 1 pour 1 en magasin. Après vous être assuré de l’existence d’un point de collecte auprès d’Ecomaison, vous pouvez proposer le retour sur ce point à vos clients. | Un acheté, un repris sans frais  Pour l’achat d’un nouveau meuble ou d’une nouvelle literie, vous pouvez déposer sans frais l’ancien dans un point de collecte. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. (Renseignez-vous auprès de votre magasin pour connaître le site le plus proche de chez vous ou lien vers liste des points de collecte). |

# 2. Articles

## Brève

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

Nous reprenons sans frais votre ancien meuble ou votre ancienne literie en magasin ou à la livraison pour l’achat d’un produit équivalent. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. Renseignez-vous dans votre magasin pour les conditions de reprise.

*Moins de 400 signes*

## Article

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

### Vous allez acheter un nouveau meuble ? Vous songez à remplacer votre literie, et vous vous demandez que faire de l’ancien ? Nous avons maintenant une solution simple et éco-responsable à vous proposer.

### Simple

### À l’achat d’un nouveau produit, vous rapportez l’ancien en magasin ou vous le confiez à votre livreur sans frais. Seule condition : le meuble repris doit être équivalent à celui acheté. En d’autres termes, une chaise pour une chaise, une armoire pour une armoire. Si vous vous séparez de votre matelas, le magasin ou le transporteur vous fournira un sac à matelas pour le protéger et assurer une reprise en toute sécurité. Vous pouvez également le déposer dans un point de collecte.

### Éco-responsable

Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics, partenaire de plus de 500 associations solidaires, garantit le recyclage du produit s’il est trop abîmé. Financé par l’éco-participation affichée à côté du prix, son objectif est le ZÉRO déchet. Non seulement vous vous débarrassez de votre commode démodée, de votre matelas fatigué, de votre table bancale... mais en plus vous protégez l’environnement et soutenez l’emploi local.

*Moins de 1500 signes*

# 3. Propositions de publications

# Reprise sans frais ! Simplifiez-vous la vie.

# Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancien meuble sans frais.

# Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancienne literie sans frais.

# Chez XXX, la reprise c’est maintenant.

# 4. FAQ

**Comment ça marche la reprise de mes anciens meubles ou de mon ancienne literie ?**  Pour tout achat d’un nouveau meuble ou d’une nouvelle literie, nous reprenons l’ancien sans frais en magasin ou à la livraison.

Lors d’une vente en magasin avec livraison, votre vendeur organise avec vous les modalités de livraison et de reprise. Le livreur reprend votre ancien meuble ou votre ancienne literie au lieu de livraison (chez vous ou en point relais). Il vous faut lui signaler avant la conclusion de la vente. Pour les matelas, le magasin ou le transporteur vous fournira un sac à matelas pour le protéger et assurer une reprise en toute sécurité. Pour les petits meubles (chaises, tabourets, éléments de rangement...), vous pouvez les rapporter directement à un point de collecte de proximité.

**Quels sont les produits concernés ?** Tous les meubles de salon, séjour, salle à manger, chambre à coucher, bureau, cuisine, jardin, salle de bain ainsi que les rangements, canapés, matelas, sommiers, têtes de lit, couettes, oreillers, meubles pour animaux...

**Y a-t-il une taille maximum pour la reprise ?** Non. Le produit repris doit être équivalent à celui acheté. Une commode pour une commode, un lit 1 place pour un lit 1 place par exemple.

**Combien cela coûte ?** La reprise d’un produit usagé équivalent est sans frais dans le cadre de l’achat d’un produit neuf.

**Mon meuble/ma literie est encore en bon état, comment faire si je veux le/la donner à une association ?**  Vous pouvez vous rapprocher de votre magasin pour savoir s’il a mis en place un partenariat avec une association solidaire ou vous rendre sur le site d’Ecomaison pour connaître la structure la plus proche de chez vous : www.ecomaison.com

**Que deviennent les meubles repris ?** Le produit repris est réemployé ou recyclé grâce à Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics. Les meubles encore en bon état peuvent être confiés à des associations solidaires à proximité. Les plus abîmés sont recyclés. Ils sont transformés en matières premières (bois, ferraille, plastique, mousse...) ou servent de combustibles pour l’industrie ou le chauffage.